



TRAVAUX EN HAUTEUR

PORT DU HARNAIS / TRAVAIL EN HAUTEUR

CONTEXTE

R. 4323-106 : L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle, comme le harnais d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

OBJECTIF

Acquérir les connaissances permettant de vérifier et utiliser le harnais conformément à la réglementation.

CONTENU

• Module théorique :

- Réglementation
- Vérification
- Utilisation
- Point d'ancrage

• Module pratique :

- Vérification et utilisation du harnais

PUBLIC

Toute personne utilisant le harnais.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit)

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Théorique et travaux dirigés avec un support de formation remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite avec une durée de validité de 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage « port du harnais et travail en hauteur » : (7 h.) 150€ HT/pers.

NOTA

Formation inter entreprise avec 10 stagiaires maximum par session